

# COMMUNE DE ST PIERRE ST JEAN

Procès-Verbal du Conseil Municipal du Mardi 25 JUIN à 18 heures

Salle Polyvalente de St Pierre

**Présents :** ROCHE Bruno – FEYNEROL Alain – : CAZABONNE Claude - CHRISTOL Alain --- FABREGOUL Amandine - GARCIN Gérard –LAFFONT Françoise – PANSIER Sylvette – SEIFERT Andréas – VERMANDERE Jean-Paul

**Absent(s) et excusé(s)**

**Secrétaire de séance :** PANSIER Sylvette et assistée de Madame ROCHE Nathalie

**ORDRE DU JOUR :**

1. Délibération : proposition avenant (imprévu réfection de la toiture) concernant le lot N°1 et le lot N°2 – réaménagement de la Mairie et de 3 logements
2. Délibération : proposition de déplacement d'une partie d'un sentier communal quartier l'Eglise à St Pierre

## DELIBERATION : PROPOSITION AVENANT POUR IMPREU

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre des travaux de réaménagement de la Mairie et de 3 logements qui sont en cours de réalisation, des imprévus sont constatés. Il s'avère que l'écran sous toiture est complètement dégradé et qu'il y a lieu de le remplacer. Pour ce faire, il faut déposer la toiture actuelle qui ne devait pas faire l'objet de travaux. De plus, les tuiles existantes n'ayant plus cours depuis 10 ans, nous sommes contraints de les changer par un modèle actuel.

Il est donc évident que le marché initialement voté fait l'objet pour ces deux lots respectifs d'un avenant n°1 comme ci-dessous mentionné sachant que ces deux lots concerne la toiture:

-**Lot N°1** doit faire l'objet d'un **avenant n°1** d'un montant de **12 175.00 € H.T.** ce qui porte le nouveau montant du marché initial à 147 477.70 € HT soit 176 973.24 € TTC. À savoir une augmentation d'environ de 10 %

-**Lot N°2** doit faire l'objet d'un **avenant n°1** d'un montant de **11 644.00 € H.T.** ce qui porte le nouveau montant du marché initial à 41 058.60 € H.T. soit 49 270.32 € TTC à savoir une augmentation d'environ 39,5%

**Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :**

**APPROUVE** l'avenant n°1 pour le lot 1 et l'avenant n°1 pour le lot n°2 comme ci-dessus mentionné

## DELIBERATION : PROPOSITION DE DEPLACEMENT D'UNE PARTIE D'UN SENTIER COMMUNAL QUARTIER DE L'EGLISE A ST PIERRE

Suite à la mauvaise implantation d'une haie, les propriétaires riverains (les consorts DUSZ/ALRIC) demandent le déplacement de quelques mètres d'une portion du sentier communal reliant le quartier de l'église à la route du Terondel cela en accord avec le propriétaire voisin. A cette occasion, les consorts Allègre/Fabregoul sollicitent également le déplacement du départ de ce sentier d'un bout à l'autre de la parcelle afin de l'éloigner des habitations ; Tout en gardant son intégrité.

Monsieur le Maire précise que la continuité du chemin est fondamentale car beaucoup de randonneurs empruntent cet accès.

Il va de soi que tous les frais engagés (géomètre, notaires etc...) seront supportés par les demandeurs

**Après discussion, à l'unanimité des membres présents (Mme Amandine FABREGOUL Conseillère Municipale n'a pas participé à ce vote) le Conseil Municipal donne un avis favorable et autorise Monsieur le Maire à engager toutes les procédures nécessaires**

## INFORMATION DE MONSIEUR LE MAIRE

- Dans le cadre de ce même sentier évoqué ci-dessus Mr J. Paul VERMANDERE Conseiller Municipal fait part de ses inquiétudes concernant la dégradation de l'environnement paysagé au départ de ce sentier ; Ceci lié à l'activité du propriétaire riverain. Une réflexion a eu lieu au sein du Conseil Municipal. Monsieur le Maire confirme qu'il a eu des remarques à ce sujet. Suite à une plainte d'un riverain, les Services de l'Environnement ont effectué un

contrôle. Le propriétaire devra se conformer à certaines obligations environnementales tout en conservant son activité artisanale.

- Voirie : Les travaux de goudronnage sont en cours de réalisation. Un important mur de soutènement a été réalisé au Hameau de Terrus par l'entreprise SARL ROCHE
- Fibre optique St Pierre : Début Juin, les raccords ont été réalisés, d'autres vont suivre
- 

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 HEURES 30

La Secrétaire de Séance, Madame PANSIER Sylvette

*Pansier*

